

OBLIGATION D'INFORMATION

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées et enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération du Tourisme de la province de Liège située Place de la République française, 1 à 4000 Liège dans le but de vous envoyer les informations touristiques relatives au tourisme d'affaire (actualité et offre des prestataires, présence de notre équipe à des salons, invitations à des événements, etc.) de la Province de Liège.

Celles-ci (les informations recueillies) sont utilisées dans le cadre précis et unique de ce traitement sauf si vous avez également souscrit à un autre service proposé. Ces données ne pas seront conservées pour une durée supérieure à celle nécessaire pour le fonctionnement du service souscrit et offert par la Fédération du Tourisme de la province de Liège.

Les champs comportant un* sont obligatoires. Si ces informations ne sont pas fournies, la Fédération du Tourisme de la province de Liège ne pourra pas accéder à votre demande.

Liste des données personnelles collectées :

Nom :

Prénom :

Mail :

Code Postal :

Le nom, le prénom et l'adresse mail sont des données nécessaires afin de pouvoir envoyer les informations touristiques relatives au tourisme d'affaire alors que le code postal est utilisé à des fins statistiques.

Ces données seront stockées dans un logiciel sécurisé auquel seulement les personnes de la FTPL composant les équipes web et commerciale en charge des offres touristiques relatives au tourisme d'affaires auront accès via un login et un mot de passe personnel.

Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, vous avez le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les rectifier, de les récupérer ou encore de demander à les supprimer en adressant un courrier à l'attention du service web de la FTPL : Place de la République française, 1 à 4000 Liège OU par email à l'adresse suivante : ftpl@provincedeliege.be

Pour rappel, La FTPL pourra conserver vos Données jusqu'à une durée de 72h après l'introduction de la demande de rectification ou de suppression. Ce laps de temps est nécessaire afin de procéder à leur suppression au sein de nos bases de données